

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 03 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, au gîte communal (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Louise FRESNAIS, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

**Absent(s)** : Marc COUSSEAU (excusé)

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 10

Étaient également présents en début de séance trois représentants du comité des fêtes de Chéniers, dont Madame Danièle Axisa, présidente de l'association, qui souhaite intervenir suite au courrier envoyé par la mairie demandant des précisions pour les demandes de subventions. Monsieur le maire lui donne la parole.

Mme Axisa relate l'historique du comité des fêtes de Chéniers, puis celui du comité des fêtes de Sacierges. Il était d'usage que la commune subventionne le CF de Sacierges qui rétrocédait alors une partie de la subvention au CF de Chéniers. Toutefois, les deux structures sont juridiquement indépendantes ; il ne s'agit pas de fusion des deux entités.

Le CF de Sacierges doit renouveler son bureau lors d'une prochaine assemblée générale. La future équipe souhaiterait un travail commun avec les bénévoles de Chéniers, tant pour les activités de Chéniers que pour celles qui pourraient voir le jour à Sacierges.

Il est convenu que les deux associations se rencontrent et discutent des éventuelles modalités d'organisation en commun pour des futures manifestations sur l'ensemble du territoire de Sacierges.

Monsieur le maire remercie Mme Axisa pour les explications fournies.

Les représentants du CF de Chéniers, à leur tour, remercient le conseil de les avoir reçus et écoutés.

Le maire reprend alors le cours de la séance de conseil et, en l'absence de remarques, le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé.

### **ÉLECTIONS SENATORIALES – SEPTEMBRE 2020**

Le maire rappelle les conditions du vote des délégués et suppléants pour voter aux Élections des sénateurs le 27 septembre prochain.

Pour la commune de Sacierges St Martin, il faut élire un délégué et trois suppléants.

Sont élus :

- délégué titulaire : Mr Thierry BERNARD
- délégués suppléants : Mme Bérénice LAMOUREUX  
Mr Pascal BARITAUD  
Mr Samuel DEMOUSSEAU

### **TARIFS DES ECOBOX ET DE LEURS POSES**

Le maire annonce que les travaux de curage de fossés débiteront fin juillet. Des réfections d'entrées de champs seront donc à prévoir et il propose la révision des tarifs des busage et de leurs poses (tuyaux écobox).

Après examen des tarifs, le conseil municipal valide :

- Pose d'un busage d'un diamètre 300 sur 6 m de longueur : 85,00 € TTC
- Pose d'un busage d'un diamètre 400 sur 6 m de longueur : 150,00 € TTC
- Coulage des deux têtes de buses (par le service technique) : 100,00 € TTC

Chaque propriétaire concerné recevra un courrier annonçant les travaux et aura le choix de faire procéder au busage par la commune ou non.

## **- REDEVANCE ORANGE - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 2020**

Le conseil municipal décide d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2020, à savoir 41,66 €/km pour les artères souterraines et 55,54 €/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de mille deux cent soixante-seize euros et soixante-dix-neuf centimes, arrondie à mille deux cent soixante-dix-sept euros (1 277.00 euros) pour la commune de Sacierges St Martin en 2020.

Aérien : 15,499 Km à 55,54 = 860,81 euros  
Sous-sol : 9,985 Km à 41,66 = 415,98 euros  
Total = 1 276,79 €

Le Conseil Municipal charge le maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 1 277 euros.

## **- REMBOURSEMENT D'UN PNEU A UN USAGER**

Le maire annonce qu'un défaut sur un trottoir communal a provoqué la crevaison d'un pneu d'un véhicule d'un habitant de la commune. Cet usager est venu en mairie avec les photos du dommage, et du trottoir.

Il a fait changer le pneu, a réglé la facture et souhaite le remboursement des frais occasionnés.

Après examen de la demande, le conseil municipal autorise le maire de procéder au remboursement de ladite facture, pour un montant TTC de 78,80 euros.

Le service technique de la commune est chargé d'intervenir au plus vite pour réparer le trottoir.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 / **Maison Coulon - Leitner** : les héritiers de la maison sise 5 rue de la Font Louis demandent à la commune si elle est intéressée par l'acquisition de ce bien. Sans aucune précision sur le prix de vente, et n'ayant aucun projet dans l'immédiat quant à la destination potentielle de ce bâtiment, le conseil ne peut pas décider mais souhaite toutefois connaître le prix de vente. Le maire contactera les héritiers.

2 / **Bulletin communal** : la rédaction du prochain bulletin a débuté. L'adjointe en charge de la communication transmet la trame du bulletin à chaque conseiller et propose une réunion de travail à la commission concernée

3 / **Travaux en cours** :

- début des travaux à la lande le 20 juillet
- début du curage des fossés le 27 (portions définies).
- D'autres interventions seront programmées fin 2020 ou début 2021.
- La CDC va être recontactée pour la passerelle du Loudieu (retard lié au Covid).

Fin de séance : 22h 00